pour être lu et déposé aux archives

ADRESSE
DES ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE INFÉRIEURE, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

LORS de l'élection de l'Evêque Métropolitain des Côtes de la Manche.

MESSIEURS,

DEPUIS plusieurs siecles le Peuple avoit perdu la faculté de choisir ses Pasteurs. La France présentoit de toutes parts des Prêtres oisifs & opulents, inutile fardeau de la Religion. La cupidité, qui ne se rassasie jamais, accumuloit les Bénéfices sur leurs têtes, tandis que les Ministres nécessaires & laborieux étoient la plupart dans l'indi-

gence & la pauvreté, & que, chargés du poids du jour, ils manquoient souvent du nécessaire. L'intrigue & la naissance portoient seules aux premieres places de l'Eglise : on comptoit les protections & les aïeux d'un Evêque; on ne comptoit jamais ses travaux & ses vertus.

Les Fideles gémissoient depuis long-temps sur ces abus intolérables qui avilissoient le premier de tous les ministeres. Vous êtes venus, MESSIEURS, par de salutaires réformes dans l'état civil du Clergé, remédier à ces maux : vous avez ôté la pierre de scandale, rétabli le Peuple dans ses droits & le Sacerdoce dans sa dignité.

Graces à vos sages Décrets, des Prêtres sans fonctions n'étaleront plus un luxe indécent, & ceux qui travaillent vont jouir d'une aisance honnête.

Nos Paſteurs, qui ſembloient n'être amenés dans le bercail que pour tondre le troupeau, ne feront plus le choix arbitraire du caprice d'un ſeul ; ils ſeront les élus de leurs ouailles, eſtimés & chéris par elles, ils en deviendront les Directeurs de confiance & les plus tendres amis.

Ces Curés ſi précieux, dont la piété nous édifie, dont l'inſtruction nous éclaire, dont la ſageſſe nous guide, dont la charité nous conſole, ne feront plus exclus de l'Epiſcopat ; il ſera la récompenſe de leur mérite & de leur vertu.

En vain les ennemis de la Religion, comme de la choſe publique, taxant vos Décrets d'impiété & de ſacrilege, veulent-ils prétendre que vous avez excédé les pouvoirs de la ſouveraineté civile. Vous n'avez

fait, MESSIEURS, comme représentant la Nation, que ce que toute Nation a droit de faire ; elle peut réprimer le ſcandale des Prêtres, comme elle détruit l'arbitraire du deſpotiſme, l'ariſtocratie des diſtinctions héréditaires, & les abus d'une juſtice corrompue & meurtriere ; c'eſt une partie de ſa police.

Les Prêtres ont ſans doute une puiſſance divine, comme l'Auteur dont elle émane ; mais leur Tribunal eſt tout ſpirituel ; leur pouvoir s'exerce uniquement ſur les conſciences : nous devons nous y ſoumettre comme Chrétiens & Catholiques ; & de leur côté ils doivent ſe ſoumettre aux Loix de l'Etat, comme François & Citoyens.

Vous avez, MESSIEURS, exactement & religieuſement diſtingué ces deux objets. Vous avez reſpecté

le pouvoir ſpirituel que, comme Prêtres, ils ne tiennent que de Dieu, pouvoir parfaitement indépendant de toute Puiſſance politique, & qui n'eſt pas de ce monde; & vous les avez ramenés à la ſoumiſſion qu'ils doivent, comme Citoyens, aux conditions du grand pacte ſocial dont vous avez poſé les baſes ſur les principes éternels & inaltérables de la nature.

Ceux-là ſeuls donc ſeroient impies & ſacrileges, qui, voulant abuſer de la confiance qu'inſpire un miniſtere ſaint & révéré, ſe maſqueroient du faux prétexte de la Religion pour envahir tous les pouvoirs, maintenir le ſcandale & ſe ſouſtraire à l'obéiſſance aux Loix. Ce ſeroit profeſſer des maximes anti-Evangéliques, profaner la ſainteté de nos dogmes, & tromper la foi des Peuples.

Nous ſommes, Messieurs,

autant que perſonne attachés à la Religion de nos Peres; nous ſacrifierions tous nos biens & nous verſerions notre ſang pour lui rendre témoignage ; & c'eſt cet attachement pur & ſincere à ſon culte ſaint, à ſes dogmes divins, à ſa croyance religieuſe, à ſa morale ſublime, à ſes vérités éternelles, à ſes eſpérances conſolantes, qui nous inſpire les ſentiments de la plus vive reconnoiſſance pour tout ce que vous avez fait pour elle. Des Miniſtres la ſouilloient, & vous l'avez purifiée ; ils la détruiſoient par leur conduite, & vous l'avez relevée ; le temps en avoit altéré la diſcipline, & vous l'avez rétablie : la France vous doit ſa régénération & ſa liberté, la Religion vous devra la reſtauration de ſa pureté primitive, & la renaiſſance de ſes vertus & de ſes beaux jours.

Nous venons, MESSIEURS, d'e-

xercer notre premier acte de nomination pour le Siege Episcopal & Métropolitain des Côtes de la Manche. Les intrigues des malveillants ont en vain tâché, par des Ecrits incendiaires ou des circulaires insidieuses, de nous détourner de l'obéissance aux Loix. Fideles au serment que nous avons prêté, & que nous renouvellons encore, d'en maintenir l'exécution, nous avons procédé avec joie, avec zele & d'un parfait accord : nous avons invoqué le S. Esprit, & nous avons cherché la vertu.

Poursuivez, Messieurs, vos heureux & glorieux travaux, ne les quittez pas que vous n'ayez entiérement achevé notre Constitution; c'est notre vœu : comptez sur nos bras, nos fortunes & notre existence entiere pour la maintenir : nous sommes Chrétiens, Catholiques, François, Citoyens & li-

bres ; nous ne ceſſerons jamais de l'être.

Signés, MASSÉ, Préſident de l'Aſſemblée ; GOUBÉ, Ier. Scrutateur ; LEMOINE, IIe. Scrutateur ; BUOT DE L'EPINE, IIIe. Scrutateur ; CHARLES POULLET fils, Commiſſaire ; F.-N. ANQUETIN, Commiſſaire ; DURAND, Curé de Vatteville, Secrétaire, *avec paraphes.*

A Rouen. De l'Imprimerie de L. OURSEL, Imprimeur du Roi. 3 Février 1791.